



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N°289

Conseil exécutif – présentiel et visioconférence
Samedi 12 et dimanche 13 mars 2022

Le Secrétariat général

Diffusion : conseil exécutif, haut conseil, chargés de mission, président·e·s et secrétariats de ligue, membres d'honneur, opérationnels

Le présent relevé de décisions et d'informations a été adopté en séance du 13 avril 2022.

Membres du conseil exécutif : Audrey Baron, Sylvain Benaïm, Gilles Castillon, Eric Charnier, Pascal Couvineau (visioconférence le samedi de 14h45 à 18h30), Malice Devergies, Julie Grall (visioconférence le dimanche de 9h à 10h), Sarah Grammatyka (le dimanche), Jules Harduin, Alexandre Huvet (visioconférence), Julien Laffay, Laurence Le Couëdic, Mathieu Marie, Yohan Penel

Excusés : Cyrille Berton, Roland Boigeol, Agnès Chacun, Nathalie Huet, Capucine Parot, Cédrick Célaire, Jean-Marc Serfaty, Etienne Thobois, Paul-André Tramier

Absent : Henri Guermont

Assistent : Jérôme Careil (DTN), Lionel Grenouillet (CPL), Eric Salanoubat (DG), Alexandre Komilkiw (responsable vie sportive, visioconférence le dimanche de 10h à 12h), Vincent Legras (visioconférence le samedi de 14h45 à 17h)

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	0/ Validation du RDI du conseil exécutif du 16 février 2022	
Administration & Animation d'équipe	<p><u>Vote n°1</u> : validation du RDI du conseil exécutif du 16 février 2022</p> <p>Résultat du vote : 11 votants</p> <p>Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>Le RDI du conseil exécutif du 16 février 2022 est validé à l'unanimité.</p>	0.Projet_RDI_CEx_220216.pdf
	1/ Informations de la direction	
Direction	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <p>Contrat de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Budget fédéral global de 3 millions d'euros dédié à la performance sportive / demande de subvention de 1,5 million d'euros auprès de l'ANS / attribution d'une subvention de 1,02 million d'euros (rappel : 850 000€ en 2021). • Le détail de la subvention sera donné prochainement par l'ANS. • Echanges avec l'ANS : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Chantier de transformation (demandé par l'ANS) lancé côté valide mais il faudra faire nos preuves ◦ Les résultats en para-badminton sont là, il faudra les maintenir, voire monter en puissance. <p>Actualités fortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence de presse sur le projet de haute performance (forte couverture médiatique) • Point annuel avec la direction de l'INSEP sur l'utilisation des services et la phase de préparation des JOP 2024 • Signature de la convention avec le ministère de l'Agriculture et l'UNSS • Premières rencontres nationales de l'inclusion par le sport à Garges-lès-Gonesse • Colloques sur la mixité et sur les pratiques sportives inclusives (au CNOSF) • Accueil de joueurs ukrainiens à l'INSEP et dans les clubs français <p>Refonte de la stratégie de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès de la commission communication • Enquête auprès de la communauté du 14 février au 6 mars (1000 réponses) • Forum digital le 8 mars (30 invités) • Séminaire : FFBaD, ligues, Generali, Badzine, L'Equipe, SHN, FF Golf <p>Ajout d'une date de conseil exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mercredi 13 avril de 20h00 à 22h00, en visioconférence <ul style="list-style-type: none"> ◦ Au programme : Comptes 2021, budgets et règlements sportifs <p style="text-align: right;"><i>Eric SALANOUBAT, directeur général</i></p> <p>Récapitulatif ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrivées : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Thierry SOLER (directeur de la performance sportive) au 1^{er} mars ◦ Fernando RIVAS (responsable senior), contrat du 7 mars 2022 au 31 août 2024 ◦ Kestutis NAVICKAS (entraîneur adjoint sur les simples), contrat de début mars 2022 au 31 août 2024 ◦ Gary MARNAY (finances & économies du bad) en CDD, depuis le 1^{er} mars, pour 7 mois 	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Sarah GOGÉZ (performance sociale) en stage depuis le 1^{er} mars, pour 5 mois ◦ Camille MONTIGNY (emploi & formation) en CDI depuis le 7 mars ◦ Matthieu WISNIEWSKI (relations avec les territoires) en CDI depuis le 1^{er} mars. ◦ D'autres recrutements sont en cours ● Constitution d'un accord collectif (avec l'aide d'un avocat), afin d'harmoniser les temps de travail, et d'une charte sur les conditions du télétravail. <p>Participation à des événements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Salon de l'ANDIISS (Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports) les 23 et 24 mars à Saint-Brieuc ● Salon de l'AMIF (Association des Maires d'Ile de France) fin juin <p style="text-align: right;"><i>Jérôme CAREIL, directeur technique national</i></p> <p>Contrat de performance</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Demandes complémentaires en plus de la demande déjà évoquée : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Par le plan de transformation numérique ◦ Par le plan sur les équipements <p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Formulation d'une demande d'ouverture de deux postes au mouvement ● Evolution envisagée du poste de Thibault PILLET ● Maintien du contrat de préparation olympique de Joran LOVE (confirmation en CDI) ● Poste ouvert au concours externe badminton : les oraux seront en juillet 2022, le poste associé n'est pas encore fixé. 	
	2/ Assemblée générale des 30 avril et 1^{er} mai 2022	
Administration & Animation d'équipe	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <p>Conséquences de l'assemblée générale du 24 février</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Situation dommageable : 9 candidats, 3 sièges en jeu, mais 1 personne élue seulement (majorité absolue au 2^e tour) ● Relance du processus électoral (2 postes dont 1 féminin au minimum) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Vote de l'instruction lors de ce conseil exécutif ◦ Cahier des charges idéal : éviter que des postes restent vacants s'il y a plus de candidats que de postes (et éviter des élections « automatiques » s'il y a moins de candidats) ◦ Pas de solution idéale qui se dégage ◦ Proposition d'un amendement : élire à la majorité relative au 2^e tour. Cet amendement ne devrait être mobilisé qu'une seule fois, avant la réforme des statuts. <p>Vote n°2 : proposition de vote de l'assemblée générale sur la modification de l'article 1.3.5.5. du règlement intérieur de la FFBaD concernant l'élection au conseil exécutif</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 11 votants</p> <p style="text-align: center;">Pour : 9 / Contre : 1 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p>	<p>2.1_Note_modifications_RI_election_visio_AG.pdf</p> <p>2.2_Instruction_organisation_election_partielle_Cex_AG_FFBaD_avril22_Cex_220312-13.pdf</p> <p>2.3_Projet_odj_AG_avril22_Cex_220312-13.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p><u>Vote n°3</u> : validation de l'instruction relative à l'élection partielle au conseil exécutif lors de l'assemblée générale du samedi 30 avril et dimanche 1er mai 2022</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Rapport d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganisation du document, afin de le rendre plus lisible et plus agréable à lire <ul style="list-style-type: none"> ◦ Intervention d'un graphiste pour mise en forme ◦ Forte réduction du nombre de contributeurs (12) ◦ Plan clarifié ◦ Bouclage des secteurs au 22 mars, pour diffusion au 30 mars si possible <p><u>Vote n°4</u> : modification de l'article 11.6.1 du règlement intérieur, permettant la tenue d'assemblées générales en visioconférence</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Samedi 30 avril 2022 <ul style="list-style-type: none"> ◦ Election à la présidence de séance ◦ Adoption du compte-rendu de l'AG du 24 février 2022 ◦ Atelier 1 (1h) ◦ Rapport d'activités (président, DG, DTN) ◦ Rapport du haut conseil ◦ Table ronde sur le bénévolat (1h30) ◦ Modifications réglementaires ◦ Election partielle au conseil exécutif ◦ Atelier 2 (1h) ◦ Simplification administrative de l'abonnement au magazine 100% BaD ◦ Récompenses • Dimanche 1^{er} mai 2022 <ul style="list-style-type: none"> ◦ Restitution atelier 1 ◦ Rapport des trésoriers : comptes annuels 2021 ◦ Rapports des commissaires aux comptes ◦ Approbation des comptes annuels 2021 ◦ Affectation du résultat de l'exercice ◦ Quitus au trésorier général pour la gestion des comptes ◦ Rémunération des dirigeants ◦ Restitution atelier 2 ◦ Rapport des trésoriers : budget prévisionnel 2022 et orientations 2024 ◦ Maintien des tarifs des licences, de l'affiliation fédérale et du plafond des cotisations locales pour la saison 22/23 ◦ Approbation du budget prévisionnel 2022 ◦ Questions diverses 	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Vote n°5 : validation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai 2022</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	<p>3/ Contrat de délégation</p>	
<p>Direction</p>	<p style="text-align: right;"><i>Jérôme CAREIL, directeur technique national</i></p> <p>Exercice nouveau dans le cadre de la délégation : une trentaine de pages à remplir pour reprendre les engagements sociétaux de la FFBaD.</p> <p>Contenu du contrat de délégation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de reconduction de la délégation pour le badminton, le para-badminton et le crossminton • Nouvelle demande de délégation pour des disciplines associées (racketlon, plumfoot) • Dernières corrections par les services après la réunion, avant vote d'envoi du contrat finalisé • Mise à contribution des secteurs concernés • Contenu relatif aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de haut-niveau (sportifs et officiels de terrain) • Respect des règles citoyennes et d'engagement dans la pratique, ainsi que de la gouvernance et du fonctionnement démocratique 	
	<p>4/ Dispositions relatives à la crise sanitaire</p>	
<p>Présidence</p>	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <p>Recrudescence des amendes en interclubs nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendes pour arbitres insuffisamment gradés en augmentation • Pertes d'officiels techniques • Absence de formations sur les deux dernières années • Proposition de la sous-commission interclubs nationaux et de la commission fédérale des officiels techniques d'annuler les amendes pour arbitres insuffisamment gradés. <p>Vote n°6 : validation de la levée des amendes pour arbitre insuffisamment gradé en championnat de France Interclubs pour l'ensemble de la saison 2021-2022</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 6 / Contre : 4 / Abstention : 2</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>Fermeture des buvettes du 3 janvier au 16 février</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur 413 compétitions validées, 75 étaient soumises à la participation fédérale de 2€/inscrit • 24 170€ ont été perçus par la fédération dans ce cadre • Questionnement sur une rétribution partielle suite à des requêtes de clubs pour compenser la fermeture de ces buvettes <p>Nécessité de mieux comprendre les profils des licenciés et des clubs impactés par la crise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat ENSAI (École Nationale de Statistique et Analyse de l'Information) pour un montant de 3 400€ • Etude statistique de l'ensemble des populations des licenciées sur les dernières années, en amont et en aval de la pandémie • Durée de l'étude de 8 semaines pour un retour lors du conseil exécutif du 21 et 22 mai. 	<p>4_note_impact_covid.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	5/ Mérites fédéraux	
Badminton & Société	<p style="text-align: center;"><i>Sylvain BENAIN, vice-président Badminton & Société</i></p> <p>Note soumise par la commission culture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inflation des demandes de mérites fédéraux • Création d'un comité de pilotage transversal afin de réfléchir à une nouvelle organisation • Projet de donner aux ligues et comités la gestion des attributions des mérites bronze et argent 	5_Note_CCB_Cex_FFBD_2022_CEX_220312-13.pdf
	6/ Orientations générales et fonctionnement global du dialogue de gestion	
Relations avec les territoires	<p style="text-align: center;"><i>Pascal COUVINEAU, vice-président relations avec les territoires</i> <i>Vincent LEGRAS, référent des ligues</i></p> <p>Réorganisation du dialogue de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif de simplification, de clarification et d'efficacité de l'action fédérale • Volonté de coordonner les calendriers du dialogue de gestion et de la campagne de l'Agence nationale du Sport • Réinstaurer un dialogue réel entre les ligues et la fédération • Demande des équipes techniques régionales d'être associées à la genèse de la construction des dispositifs et des projets <p>Mise en place de l'évolution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic territorial initial • Engagement pluriannuel à partir de 2022 • Alignement avec le projet fédéral <ul style="list-style-type: none"> ◦ Choix des ligues de 3 orientations sur 10 proposées par la FFBD ◦ Incitation à l'engagement et à la synergie avec les comités dans les processus ◦ Orientations et actions différentes des choix pris sur les dossiers du projet sportif fédéral, avec l'Agence nationale du Sport • Enveloppe de 300 000€ (abondement par un fléchage de la licence) • Attribution financière <ul style="list-style-type: none"> ◦ Part fixe de 75 % (critères définis) et part variable de 25 % (mise en concurrence des ligues) • Suivi et évaluation <ul style="list-style-type: none"> ◦ 2023 et 2024 : suivi par des réajustements sur les dossiers ◦ Interactions régulières et des évaluations entre les ligues et la Fédération <p>Organisation opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pascal COUVINEAU (vice-président « relations avec les territoires ») • Vincent LEGRAS en tant que référent des ligues • Matthieu WISNIEWSKI en tant qu'agent de développement chargé des territoires et assistant sur le dialogue de gestion <p>Calendrier opérationnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication auprès des ligues à partir du 21 mars • Production des documents de fonctionnement pour le 30 avril • Echanges vers la validation du diagnostic et du choix des axes jusqu'au mois de septembre • Rendu final des dossiers, validation des indicateurs et attributions avant la fin de l'année 2022. 	<p>6.1_Note_orientations_D2G_Relations_territoires_FFBD_04-03-22.pdf</p> <p>6.2_Synthese_cellule_reflexion_orientations_D2G_2022-2024_16-02-22.pdf</p> <p>6.3_Annexe_D2G_calendrier_operationnel_16-02-22.pdf</p> <p>6.4_Annexe_D2G_axes_federaux_16-02-22.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Vote n°7 : validation de la stratégie globale et du fonctionnement du dialogue de gestion sur les 3 années à venir</p> <p>Résultat du vote : 12 votants Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Vote n°8 : validation de la stratégie globale et du fonctionnement du dialogue de gestion sur les 3 années à venir</p> <p>Résultat du vote : 12 votants Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	<p>7/ Validation de la note de cadrage de la campagne Agence nationale du Sport projet sportif fédéral 2022</p>	
<p>Administration & Animation d'équipe</p> <p>Relations avec les territoires</p>	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <p>Actions proposées dans la note de cadrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la pratique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Attirer de nouveaux licenciés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Public jeune ▪ Public féminin ▪ Public en situation de handicap ▪ AirBadminton ▪ Projets en lien avec les JOP 2024* ▪ Animations autour d'un événement national* ▪ Création de clubs (comités) ◦ Fidéliser les publics licenciés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appartenance au club (clubs) ▪ Remobilisation des bénévoles* ▪ Lutte contre le turnover des jeunes (clubs) ▪ Rencontres à destination des non-compétiteurs (clubs) ▪ Pratique féminine (comités et ligues) ▪ Equipe Technique Régionale (ligues) ◦ Spécifique territoires ultramarins <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratique compétitive (clubs) ▪ Compétitions internationales (ligues) • Sport-santé <ul style="list-style-type: none"> ◦ Lutte contre la sédentarité <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises (clubs et comités) ▪ Séniors ▪ Jeunes, étudiants, jeunes actifs ▪ Prise en charge des affections de longue durée* ▪ Personnes placées sous main de justice* • Ethique et citoyenneté <ul style="list-style-type: none"> ◦ Lutte contre les dérives et violences <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre les incivilités, violences et discriminations ▪ Intégration des jeunes dans la gouvernance associative (clubs)* ▪ Initiatives écoresponsables (clubs et comités) * • Accession au haut niveau <ul style="list-style-type: none"> ◦ Projet de performance fédéral <ul style="list-style-type: none"> ▪ Clubs Avenir ▪ Dispositif Avenir Départemental <p>* Actions nouvelles en 2022 par rapport à 2021</p>	<p>7_Projets_notes_de_cadrage_PSF_ANS_FFBA_D_2022_CEx.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Cellule fédérale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Invités de droit <ul style="list-style-type: none"> ◦ Président ◦ Directeur technique national • Membres <ul style="list-style-type: none"> ◦ Deux élus : Pascal COUVINEAU, Audrey BARON ◦ Un représentant du conseil des présidents de ligue : Hugo ANEST (Ile-de-France) ◦ Deux personnes qualifiées : Paul-André TRAMIER (responsable de la commission éthique et déontologie) et Pierre CHATELLIER ◦ Quatre professionnels : Céline BERTON, Emilie COCONNIER, Vincent LEGRAS, Eric SALANOUBAT <p>Vote n°9 : validation de la note de cadrage de la campagne relative à la déclinaison du projet sportif fédéral dans le cadre de l'Agence nationale du Sport</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	8/ Point évènementiel	
<p>Com., Marketing, Evènementiel</p>	<p style="text-align: right;"><i>Julien LAFFAY, élu en charge de l'évènementiel</i></p> <p>Mise en place des appels d'offres pour les Yonex Internationaux de France de Badminton</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement global de l'événement (avec Kénéo jusqu'à aujourd'hui). 8 cabinets ont envoyé des propositions, 4 sélectionnés pour audition, pour le choix final de Spartner. Contrat pour une seule année, du fait de la prorogation du cycle en 2022. • Billetterie et Accréditations (traitement simplifié et internalisé). 4 candidats sur cet appel d'offres. Sélection finale de l'offre de Wetix Agency. • Restauration salon & organisation. Deux traiteurs ont été candidats sur cet appel d'offres et ont été auditionnés. La décision finale n'a pas encore été faite. <p>Il est demandé si cet accompagnement pourrait être mis en place sur les événements nationaux. Il est répondu que cela pourrait être envisageable.</p> <p>Test Event pour Paris 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les informations précédentes, Paris 2024 estimait qu'il n'était pas nécessaire d'organiser un tournoi test pour le badminton, compte-tenu de l'organisation des Yonex Internationaux de France de Badminton. Cependant, le fait que la compétition se jouera dans une nouvelle salle change la position de Paris 2024. • Un Test Event para-badminton semblait plus évident du fait de la non-organisation récurrente de grandes compétitions de para-badminton. • Le Test Event peut se faire sans compétition, ou bien que la compétition s'organise sans public. <p>Cycle 2023-2025 des Yonex Internationaux de France de Badminton</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges du World Tour arrivé très récemment • Réponse à donner avant fin avril • Changements importants : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Augmentation du Prize Money (700 000 \$ à 1 000 000 \$ pour un Super 750 en 2025) ◦ Contraintes supplémentaires (TV sur un deuxième terrain, ...) ◦ Reversement aléatoire (en fonction du nombre d'épreuves du même niveau) (3 à 5 Super 750), avec un pourcentage en baisse ◦ Investissement fédéral annuel supplémentaire de 150 000€ annuels pour pouvoir rester à niveau. 	<p>8_Synthese_appels_d_of fres_YIFB2022_FFBaD.p df</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Si passage en Super 500, risque de baisse de niveau du plateau, du fait de l'augmentation du nombre d'épreuves de chaque niveau et l'investissement fédéral serait aussi en augmentation. Incertitudes moins importantes si les Internationaux de France restent en Super 750. ◦ La fin de mandature de la présidence Européenne de la BWF pourrait réorienter la géopolitique du badminton mondial. De nouveaux acteurs pourraient avoir de l'intérêt pour récupérer certains grands événements d'un certain grade. ◦ Des organisateurs européens de Super 300 et Super 500 sont candidats pour une montée en grade, et qui entreraient donc en concurrence avec les Yonex Internationaux de France. • Les options seront soumises au conseil exécutif au cours du mois d'avril après une réunion de la sous-commission événements nationaux et internationaux. 	
	9/ Evolution de l'abonnement au magazine 100% BaD	
Présidence	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créée en 2006, le magazine 100 % BaD est diffusé 4 fois par an. • Pour les licenciés, l'abonnement est ajouté à la licence au moment du paiement de la licence (et des timbres territoriaux) par les clubs. <ul style="list-style-type: none"> ◦ Pour ces derniers, le désabonnement ne peut se faire qu'après la prise de licence. Un remboursement au prorata du nombre de magazines non distribués est effectué auprès du club. • Cependant, cet abonnement direct a été considéré, suite à une plainte d'un club, comme une pratique commerciale trompeuse. La FFBaD doit donc se mettre en conformité avec la loi. • Après débats, il est proposé que la licence et l'abonnement au magazine fédéral soient fusionnés, et qu'il n'y aura donc plus d'abonnement proposé par la prise de licence. <p>Vote n°10 : fusion du montant de la licence fédérale et de l'abonnement au magazine fédéral 100% BaD à compter du 1^{er} septembre 2022</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	9_note_abonnement_magazine_federal.pdf
	10/ Point d'information sur la performance sociale	
Direction	<p style="text-align: right;"><i>Eric SALANOUBAT, directeur général</i></p> <p>Outils de la mise en œuvre du projet de performance sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une fondation • Une mesure de l'impact sociétal des actions • La mise en place d'un plan marketing afin de développer les actions. <p>Création de la fondation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attirer des entreprises avec la même conviction, favoriser le mécénat, développer un véhicule juridique attrayant au niveau fiscal, diversifier les financements. • Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Financement des programmes de performance sociale dans les territoires ◦ Accompagnement des sportifs de haut-niveau pendant et après leurs carrières ◦ Concourir au financement des événements sportifs internationaux • Trois possibilités : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Fondation d'Utilité publique (FRUP) 	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Fonds de dotation (FDD) ◦ Fondation sous Egide (FSE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix de l'orientation vers la fondation sous égide, auprès de la fondation du sport français. ▪ Apport de conseil et accompagnement juridique, comptable et pour l'établissement des rescrits fiscaux. <p>Mesure de l'impact social</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure des effets du programme de performance sociale, communication des résultats, attraction de futurs partenaires et mécènes, mise en lumière des actions des clubs. • Définition d'indicateurs fiables, robustes et identiques à toutes les actions, suivi et analyse de ces indicateurs. • Enjeu de proposer au ministère et à l'ANS un cadre et un outil duplicable au mouvement sportif, être une fédération leader et précurseur en la matière. • Chaire « entrepreneuriat et innovation à l'impact » de l'ESSEC (École supérieure des sciences économiques et commerciales) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Formation des acteurs nationaux et référents dans les territoires ◦ Accompagnement à l'élaboration d'indicateurs de mesure d'impact ◦ Création d'un outil de mesure duplicable ◦ Suivi et analyse des mesures ◦ Retour Social sur Investissement ◦ Publications et communications <p>Marketing</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une marque autour de la fondation, formalisation d'un argumentaire à destination des entreprises et partenaires institutionnels, attraction de mécènes en-dehors du sport, se donner les moyens des ambitions. • Possibilité d'utilisation pour les clubs non affiliés ? <p>Etapes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de la Fondation sous égide : nom et gouvernance • Cibles de la fondation • Plan de communication marketing. Appel à des professionnels ? • Plan d'action commercial : responsable des partenariats • Formalisation de l'accompagnement par l'ESSEC 	
11/ Réorganisation partielle des ressources humaines bénévoles		
Présidence	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <p>Réorganisation nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des organigrammes face à la réorganisation des secteurs et l'arrivée de salariés et de chargés de mission • Démissions de trois membres du conseil exécutif • Répercussions de l'élection du 24 février (élection de Sarah Grammatyka et démission de François Machavoine) • Présentation de l'organigramme fonctionnel et politique <p>La nouvelle organisation vient caler l'organigramme politique sur l'organigramme fonctionnel, avec 11 secteurs : direction, administration et animation d'équipes, finances et économies du bad, communication et marketing, vie sportive, performance sportive, événementiel, performance sociale, relations avec les territoires, emploi et formation, JOP 2024.</p>	<p>11_organigramme_comp let.pdf</p> <p>11.1_lettre_mission_J_B essiere.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p><u>Vote n°11</u> : validation de la proposition de réorganisation et de redénomination des secteurs</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 13 votants Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Suite à son élection, il est proposé que Sarah GRAMMATYKA soit nommée à la fonction de secrétaire générale. Elle remplacera ainsi Aline PILON.</p> <p><u>Vote n°12</u> : validation de l'affectation du poste de secrétaire générale à Sarah Grammatyka</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 13 votants Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Suite à la démission de Laurent CONSTANTIN, et à l'élection du 24 février, et en l'absence de vice-président en charge de la vie sportive, Eric CHARNIER assure l'intérim de la responsabilité du secteur. Il propose la nomination de Lionel GRENOUILLET (qui est sorti de la salle au cours de ce débat) en tant que chargé de mission bénévole « vie sportive », et en tant que responsable de la commission vie sportive.</p> <p><u>Vote n°13</u> : désignation de Lionel Grenouillet en tant que responsable de la commission vie sportive</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 1</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°14</u> : désignation de Lionel Grenouillet en tant que chargé de mission bénévole vie sportive</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 11 / Contre : 1 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>Jules HARDUIN propose l'intégration de Jordan BESSIERE en tant que chargé de mission bénévole, pour le contrôle de gestion.</p> <p><u>Vote n°15</u> : désignation de Jordan Bessière en tant que chargé de mission bénévole « contrôle de gestion »</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	12/ Rémunération des dirigeants	
Présidence	<p style="text-align: right;"><i>Yohan PENEL, président</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les rémunérations de Yohan PENEL et Mathieu MARIE sont arrivées à terme au 31 décembre 2021, la rémunération d'Audrey LEGRAND ayant été stoppée au moment de sa démission. • Conformément au code général des impôts, le chiffre d'affaires de la FFBaD permet de rémunérer 3 personnes au cours d'une année civile. Cette rémunération est dans le cadre d'un mandat social. • Vu que la saisine de la commission éthique et déontologique est en cours, aucun vote relatif à la rémunération d'élus ne peut être fait lors de ce conseil exécutif. Il ne pourra être fait que lors de l'émission de l'avis par la commission, et sera rendu public par la suite. 	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<ul style="list-style-type: none"> • Les propositions suivantes ont été soumises à la commission éthique et déontologie : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Yohan Penel en qualité de président à hauteur de 1 442€/mois net avant impôt de janvier à décembre 2022 ◦ Sarah Grammatyka en qualité de secrétaire générale à hauteur de 1 000€ net/mois avant impôt de mars à décembre 2022 ◦ Sylvain Benaïn en qualité de vice-président « performance sociale » à hauteur de 500€/mois net avant impôt de janvier à décembre 2022. 	
	13.1/ Interclubs nationaux	
Vie sportive	<p style="text-align: right;"><i>Alexandre KOMILKIW, responsable vie sportive</i></p> <p>Ajustements sur des points de règlement pour la saison 2022-2023</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction de la notion de <i>joker médical</i> afin de pouvoir répondre à d'éventuelles blessures ou arrêts contraints du badminton pour 22 semaines minimum. • Amener les clubs ne disposant pas de chaises d'arbitres à en avoir sur les divisions de Nationale 2 et Nationale 3. • Aménagement pour l'autorisation de joueurs à jouer lors des play-offs des interclubs nationaux • Corrections de forme dans le règlement, dans l'annexe sur le déroulement d'une rencontre de saison régulière. <p><u>Vote n°16</u> : validation des modifications apportées au règlement du championnat de France interclubs 2022-2023</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°17</u> : validation de la mise en place d'un Joker médical en 2022-2023</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>Vote n°18</u> : validation de la modification exceptionnelle de l'article 12.1.4 du championnat de France interclubs en remplaçant 5 rencontres par 3 rencontres pour application immédiate pour l'ensemble des phases finales du championnat de France interclubs de la saison 2021-2022 selon : « Un joueur ne peut être aligné lors d'une phase finale que s'il a participé ou a signé la feuille présence lors de 3 rencontres au minimum au cours de la saison régulière de son club, en championnat départemental, régional ou national. »</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 2</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Statut des joueurs étrangers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disparition d'une notion de quota en fin de saison dernière, nécessitant de régulariser les textes qui n'ont pas été corrigés. 	<p>13.1.1.1_Note_Modifications_ICN_VF.pdf</p> <p>13.1.1.2_GUI04.07_2200_VS_ICN_Reglement_CR.pdf</p> <p>13.1.1.3_GUI04.07A01_2200_VS_ICN_DispositionsSaison_CR.pdf</p> <p>13.1.1.4_GUI04.07A04_2200_VS_ICN_DeroulementRencontre_CrvuFM.pdf</p> <p>13.1.1.5_GUI04.07F08_2200_VS_ICN_Derogation_CR.pdf</p> <p>13.1.1.5_Vsion_2203_note_qualification_ICN_Cex_220312-13.pdf</p> <p>13.1.2.1_Note_modifications_StatutEtranger_VF.pdf</p> <p>13.1.2.2_GUI02.02_2200_ADM_StatutEtranger_CR.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Vote n°19 : validation des modifications apportées au règlement du statut des joueurs étrangers</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 12 votants Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 3</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	<p>13.2/ Modifications du règlement des championnats de France vétérans</p>	
<p>Vie sportive</p>	<p style="text-align: right;"><i>Alexandre KOMILKIW, responsable vie sportive</i></p> <p>Tenues des joueurs Français lors des Championnats d'Europe et du Monde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problème de clarté sur la fourniture d'équipements des joueurs allant jouer lors des championnats internationaux, amenant une clarification de la situation. • Les textes évoquent la fourniture pour les vainqueurs et finalistes des championnats de France Vétérans, mais cela n'a pas toujours été mis en place. <p>Vote n°20 : accord de principe sur la fourniture gratuite de tenues pour les championnats d'Europe et du Monde pour les joueurs visés par l'article 5.1 du règlement des championnats de France Vétérans</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Remplacements et promotions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actuellement si un joueur d'une paire est forfait, il n'y a pas de règles concernant le remplacement du joueur ou de la paire concernée. • Proposition de remplacer le joueur (simple) ou la paire (double) par une personne/paire en liste d'attente. • Malice Devergies (vice-présidente de l'AFBV (Association France Badminton Vétérans)) alerte que des tableaux pourraient être en danger si cette règle était appliquée, dans les tableaux avec peu d'inscrits (à partir de V4-V5 pour certains tableaux). <p>Le vote prévu est finalement ajourné afin de rediscuter du texte.</p>	<p>13.2.1_Note_modifications_CDFVétérans_VF_modifiée.pdf</p> <p>13.2.2_GUI04.06_2200_VS_VeteransReglement_CR.pdf</p>
	<p>13.3/ Modifications du règlement général des compétitions</p>	
<p>Vie sportive</p>	<p style="text-align: right;"><i>Alexandre KOMILKIW, responsable vie sportive</i></p> <p>Ajout de modifications et de corrections</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modifications de forme sur le règlement, pour plus de cohérence. • Précision sur l'article 3.2.1.5 sur la règle des « x16 », pour des précisions d'application, et afin de permettre aux compétitions jeunes et vétérans de déroger à cette règle • Modification des poules de 5, 6 et 7 joueurs, afin d'éviter d'avoir des matchs couperets dès le premier tour de matchs <p>Vote n°21 : validation des modifications de forme apportées au règlement général des compétitions et ses annexes</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 2</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>13.3.1_Note_modification_RGC_VF_LPAS.pdf</p> <p>13.3.2_GUI03.01_2200_VS_ReglementGeneralCompetitions_CR.pdf</p> <p>13.3.3_GUI03.01A04_2200_VS_RGC_Placement_TdS_CR.pdf</p> <p>13.3.4_GUI03.01A09_2200_VS_RGC_DefinitionCompetition_CR.pdf</p> <p>13.3.5_GUI03.01A11_2200_VS_RGC_ModeleTableaux_CR.pdf</p> <p>13.3.6_GUI03.01A12_2200_VS_RGC_FormatsTableaux&Competitions_VO_LPAS.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>Vote n°22 : validation des modifications de l'article 3.2.1.5 du règlement général des compétitions qui précise l'application de la règle des « 16 fois » pour les joueurs NC, P12 et P11, ainsi que l'autorisation de ne pas appliquer cette règle pour les compétitions par catégorie d'âge chez les jeunes et les vétérans.</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 2 La proposition est adoptée à la majorité.</p> <p>Vote n°23 : validation de la modification de l'ordre des matchs pour les poules de 5, 6 et 7 joueurs/paires afin d'éviter les matchs décisifs dès le 1er tour</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	
	13.4/ Modifications du règlement des mutations	
Vie sportive	<p style="text-align: right;"><i>Mathieu MARIE, secrétaire général adjoint</i></p> <p>Modifications de forme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression de certains points obsolètes, inutiles ou redondants • Corrections de forme • Correction de la distinction réglementaire, intégrant ainsi les non-compétiteurs dans le document, en passant de niveau « régional, départemental et promotion » à « autre que de niveau national » <p>Vote n°24 : validation des modifications apportées au règlement des mutations</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 1 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Procédure de mutation des joueurs étrangers jouant en interclubs nationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un article permettant l'application de la règle du joker médical • Clarification de la procédure d'arrivée des joueurs étrangers pour une première licence en France (ou pour un retour) <p>Vote n°25 : validation du nouvel article (16) sur la procédure de mutation des joueurs étrangers</p> <p><u>Résultat du vote</u> : 11 votants Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 3 La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>13.4.1_Note_modification_reglement_des_mutations_VF.pdf</p> <p>13.4.2_GUI02.03_2200_ADM_ReglementMutation_CR.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	14/ Questions diverses	
	<p>Modifications réglementaires sur le TOP 12 sur cette saison</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a été rappelé aux clubs concernés que les règles qui ont été votées la saison dernière seront soumises à un bilan avant un vote sur leur maintien ou sur l'arrêt de ces règles. <p>Clubs formateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repoussé d'un an, il a pour but de permettre aux clubs bénéficiant de ce statut de bénéficier de frais de transfert lorsque des joueurs d'un certain niveau changent de clubs. • Au 1^{er} mai 2022, cette règle aurait dû être appliquée, mais le dossier n'est pas suffisamment avancé. 	

Fin de la séance : 12h05

Mathieu Marie
Secrétaire général adjoint de la FFBaD